



EGLISE
CATHOLIQUE
CHRETIENNE
DE GENEVE

ECR EGLISE CATHOLIQUE
ROMAINE - GENEVE
EN MARCHÉ À VOS CÔTÉS!



Eglise
protestante
de Genève

**Eglise catholique-chrétienne
de Genève**

3, passage du 1er Août
1212 Grand-Lancy
022 794 06 54

**Eglise catholique
romaine – Genève**

13, rue des Granges
1204 Genève
022 319 43 43

**Eglise protestante
de Genève**

24 rue Gourgas
1205 Genève
022 552 42 10

Communiqué de presse

Genève, 10 février 2019

Les Eglises catholique chrétienne, catholique romaine et protestante saluent l'approbation de la Loi sur la laïcité de l'Etat : une avancée pour la paix religieuse

Les électeurs et les électrices genevois ont accepté ce dimanche la Loi sur la laïcité de l'Etat (LLE) et choisi de doter le canton de dispositions légales visant à protéger la liberté de conscience, de croyance et de non-croyance, préserver la paix religieuse et définir le cadre approprié aux relations entre les autorités et les organisations religieuses.

Nos Eglises saluent le résultat du vote en faveur d'une loi qui marque une avancée pour la sauvegarde de la paix religieuse. La loi sur la laïcité de l'Etat clarifie les termes de la neutralité de l'Etat et établit des règles communes pour l'ensemble des communautés religieuses établies dans le canton.

Le résultat du vote populaire renforce notre engagement en faveur de la paix religieuse et du vivre ensemble et l'investissement de nos aumôneries auprès des plus faibles ou des marginalisés, quelles que soient leurs convictions ou croyances. Avec l'engagement pour la paix religieuse, nous entendons reprendre un dialogue constructif avec celles et ceux des musulmans qui, aujourd'hui, se sentent notamment atteints dans leur identité, afin que nous poursuivions ensemble la réflexion sur les aspects touchant aux convictions de foi et à leur expression.

Toute loi est perfectible et tout en se réjouissant du résultat du vote, nos Eglises n'oublient pas les réserves que suscitent diverses dispositions de la loi. Elles suivront notamment avec intérêt les recours déposés contre les articles de la loi limitant le port de signes religieux extérieurs, et plus particulièrement celui concernant les élu.e.s. Elles resteront en outre particulièrement attentives à la mise en œuvre des articles sur l'usage du domaine public pour des activités culturelles. Enfin elles veilleront à ce que les dispositions d'exception de l'art. 7,1 (restrictions aux signes extérieurs pour prévenir des troubles graves à l'ordre public) soient appliquées avec parcimonie et discernement.



Eglise
protestante
de Genève

ALEXANDRA DERUAZ

CODIRECTRICE
RESPONSABLE DE LA
COMMUNICATION
ET DE LA RECHERCHE DE FONDS



ECR EGLISE CATHOLIQUE
ROMAINE - GENEVE

Silvana Bassetti

Responsable de l'information

Vicariat épiscopal
Tél. direct : 022 319 43 47
Mob. 079 257 03 69

T 022 552 42 39 M.079 21 72 904